

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 24 janvier 2023**

Sur convocation en date du 18 janvier 2023, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 24 janvier 2023 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	JACQUEMET Rodolphe
CHATARD Kévin	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURS Paola
THERMET Laure	MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
PERDRIX Catherine	MERLE Sandra	BURDY Meryl
DAVID Magalie	TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja
MAZUÉ Joséphine		

Etaient excusés :

Clément CEREIZE a donné pouvoir à Alexis MORAND
Serge CHANEL

Etait absent :

Jean-Marc ARTAUD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

**ATTRIBUTION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE POUR LA
REALISATION DES PROJETS D'ECOLE EN COMPLEMENT DES ATELIERS
DU MERCREDI**

Entendu le rapport de Mme Myriam BRUNET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, gestion différenciée et fleurissement, jumelage

Vu le Code de l'Education et en particulier les articles L521-1, L551-1 et D 521-1 à D 521-13

Vu le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 qui précise d'une part que le mercredi devient un temps périscolaire quelle que soit l'organisation du temps scolaire retenue et d'autre part les taux d'encadrement en périscolaire à respecter en fonction de la durée de l'accueil

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 décembre 2018 approuvant le principe d'intervention de la Commune pour soutenir la réalisation des projets d'école en complément de l'école du mercredi

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 octobre 2019 approuvant le Projet Educatif Local 2019-2023

Vu la réunion du COPIL du PEL du 10 juin 2021

Vu l'arrêté modificatif du 30 septembre 2021 de Mme la Rectrice de l'Académie de Lyon relatif aux horaires des écoles maternelles et élémentaires publiques de Viriat

Vu la consultation par courriel des membres de la Commission petite enfance, enfance, jeunesse, vie scolaire

Lors de la réunion du 11 décembre 2018, le Conseil municipal a adopté le principe de soutien financier de la Commune aux projets d'école selon les modalités suivantes :

- dépôt d'un projet validé par l'Inspecteur de l'Education Nationale ou la Direction Diocésaine des Ecoles Catholiques par entité scolaire accompagné des devis correspondant avant le 30 novembre de l'année scolaire considérée ;
- intervention plafonnée à 18 euros par élève éligible (élève viriat ou dont la Commune de résidence verse la contribution financière attendue pour la scolarisation de l'enfant) par année scolaire
- les sommes non engagées ou non réglées au titre d'une année scolaire ne seront pas reportées sur l'année scolaire suivante. Les associations de Parents d'élève pourront également financer une partie du projet présenté.
- l'organisation en fin d'année scolaire d'une restitution au cours d'une séance du Conseil municipal à laquelle seront invités les représentants de parents d'élève.

Pour l'année scolaire 2022-2023, les écoles de Viriat ont déposé les projets suivants :

- **L'école privée Saint Joseph** a déposé un projet orienté sur le jeu et en particulier le jeu d'échecs. Le projet d'apprentissage des échecs concerne les 8 classes de l'école, de la petite section au CM². La pratique du jeu est une activité à la fois intellectuelle, ludique et sportive, qui permet de développer des compétences diverses, mémoire, raisonnement logique, analyse de problèmes, mise en œuvre de stratégies de résolution. Le jeu d'échec se pratique dès le plus jeune âge, y compris en maternelle. Cette pratique va permettre de développer l'apprentissage des règles et le respect d'autrui, des valeurs prônées dans les programmes nationaux de l'école dans le cadre du bien vivre ensemble.

Les interventions de Pierre QUARTARARO, membre de la Fédération Française des Echecs et auto-entrepreneur seront au nombre total de 62 heures décomposées de manière suivante :

- 5 h pour chacune des 3 classes de maternelle : 1 h par semaine pour chaque classe
- 9 h pour les classes de CP et CE¹ : 1 h par semaine pour chaque classe
- 45 h pour les classes de CE² CM¹ et CM² : 1 h 30 par semaine pour chaque classe
- 3 h de tournoi comme finalité du projet du CP au CM²

Coût des interventions pour 8 classes : 2 790 € ; 159 élèves viriat ou scolarisés dans les classes de l'école sont concernés par le projet soit une participation communale maximum de 18 € X 159 élèves : 2 862 € arrétés à 2790 € compte tenu du devis transmis.

- **L'école élémentaire publique** a déposé un projet musique qui prévoit :
 - pour le cycle 2 (c'est-à-dire du CP au CE² soit 6 classes) des interventions « musique » animées par Mme Patricia Mernier pour un coût de 2 880 €. Le Sou des Ecoles apportera un financement complémentaire de 915 €

- pour le cycle 3 (c'est-à-dire les CM¹ et CM² soit 4 classes), un projet centré sur la « batucada » avec fabrication d'une cinquantaine d'instruments de batucada en matériaux de récupération. Il est prévu une semaine de travail avec les intervenants de « l'armoire à jeux » pour la fabrication des instruments. Puis M. Félix Moronnoz, enseignant culturel, animera cette activité avec 10 séances en classe et une répétition générale. Un spectacle de fin d'année est prévu. Cette animation se poursuivra l'année prochaine car les instruments seront conservés à l'école, entretenus et réparés par les élèves. Coût des interventions : 3 000 € pour l'Armoire à jeux et 1 800 € pour les interventions de M. Moronnoz soit 4 800 €.

Coût total des interventions pour les 2 cycles : 2 880 € + 4 800 € soit 7 680 € ; 301 élèves viriatifs sont concernés par ces deux projets soit une participation communale maximum de 5 418 €, le solde sera financé par le Sou des Ecoles

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- retenir les projets d'école présentés dans le cadre du dispositif adopté le 11 décembre 2018 en complément des ateliers du mercredi
- prendre en charge les factures émises pour la réalisation du projet de l'école élémentaire publique à concurrence de 5 418 € maximum (soit le coût de l'intervenante Patricia Meunier pour la somme de 2 880 € et le coût de l'Armoire à jeux plafonné à 2 538 €)
- verser à l'APEL Saint Joseph Viriat une participation financière plafonnée à 2 790 € sur la base d'un premier acompte de 70 % des dépenses et le solde à la présentation d'une copie des factures acquittées.
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

LE MAIRE,
Bernard PERRET

The image shows a blue ink signature of Bernard Perret, the Mayor, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VIRIAT' at the top and 'AIN' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a church spire and a windmill.

